

ARRÊTÉ N° 2023_484

DONNANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MME EVE ROBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES DU DÉPARTEMENT, CHARGÉE DU PÔLE SOLIDARITÉ À LA DIRECTION GÉNÉRALE, POUR LA PÉRIODE DU MERCREDI 3 AU VENDREDI 5 JANVIER 2024

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2023-415 du 30 octobre 2023 donnant délégation de signature à Mme Eve Robert, directrice générale adjointe des services du Département, chargée du pôle solidarité à la direction générale ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - La délégation de signature accordée à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département, par l'arrêté n° 2021-271, sera temporairement exercée par Mme Eve Robert, directrice générale adjointe des services du Département, chargée du pôle solidarité à la direction générale, du mercredi 3 au vendredi 5 janvier 2024.

ARTICLE 2. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

SLOW

ARTICLE 3. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

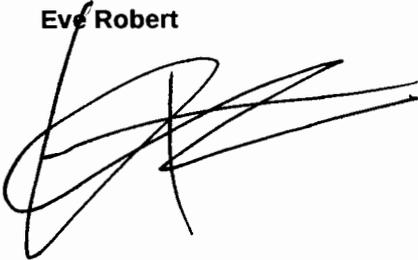
Le président du Conseil départemental

Reçu pour notification

un exemplaire du présent arrêté

le **22 DEC. 2023**

Eve Robert



Signé électroniquement par : Stéphane Troussel
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : Président du Conseil départemental

Date d'affichage du présent acte,
le **22 DEC. 2023**

Date de notification du présent acte,
le **22 DEC. 2023**

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le **22 DEC. 2023**

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
le service des assemblées,

Florence Eberhardt

